



# Ville de Cerny

Essonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2026

Date de convocation : 19 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 19 juin 2026

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 19 juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Patrick VELAY, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté FRANCE

Ont donné pouvoir : Laurent MAUGÈRE à Nadine-Françoise MAUGÈRE  
David RODRIGUES à Christèle DEVERGNE  
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET  
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Étaient absents : Jacques BERNARD, Olivier CARNOT, Laurie FILLÂTRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

### N° 2026 / V / 8 – 5.3 Comité National d'Action Sociale (CNAS) Désignation d'un représentant

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.733-1,  
CONSIDÉRANT l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS),  
CONSIDÉRANT que toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux,  
CONSIDÉRANT le renouvellement des membres du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,  
CONSIDÉRANT la composition paritaire du CNAS et la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant parmi les élus,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNE** Madame Cynthia TRIMBOUR, en tant que représentant de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

  


Publié le 29/06/2026